



Registre d'état-civil

1884



REGISTRE

Contenant vingt-huit feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune d'Armentières pendant le cours de l'année 1884.

A Meaux, le tricez Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

J. Le Président
G. de Villiers

N°
1

Naissance de
Hannoteau
Eucile-Georgette-Anna lequel nous a déclaré qui aujourd'hui même à une heure du matin, sa femme. Marie Hortense Eucile âgée de dix-huit ans sans profession domiciliée avec lui, est accouchée en son domicile

approuvé deux mois

avés nuls et ce renvoi: donné les prénoms de Eucile-Georgette-Anna. Les dites personnes. Gérard

Hannoteau Auguste-Isidore. Parfait âgé de soixante-quatorze ans cultivateur domicilié au dit Isle et Martin Gustave-Ovide agé de trente et un ans, instituteur public, domicilié à Armentières

Décédée à Oris-Comte-Robert
(8 et M) le sept mars mil neuf
cent cinquante-sept. Mention
faite le quatorze mars mil
neuf cent cinquante-sept.
Le Maire

lesquels ainsi que le déclarant ont signé avec nous le
présent acte après lecture faite.

G. Marti
H. Deneuille
H. Banneteau



Décédé à Prémontre
(Aisne) le treize juin mil neuf
cent soixante-huit. - Le Maire -
faite le 20/8/63. - Le Maire -

Deneuille
N° 2

Naissance de
Marteaux

Achille-Eugène

- 23 Avril -

Par acte en date du
vingt-neuf février mil neuf Sébastien, sans profession âgé de trente-trois ans sa
cure huit, marié à la veuve époque demeurant avec lui et auquel enfant
de Bois-lès-Bargny, auquel a donné les prénoms de Achille-Eugène. Les
dits parents, Achille Eugène présentation et déclaration nous ont été faites en présence
de l'officier, Achille Eugène Montaure, dont la naissance
est constatée dans l'acte ci-dessous, et Joseph Remy Lelièvre rentier âgé de soixante ans,
comte, a contracté mariage tous deux domiciliés en cette commune lesquels on
avec Zénaïde Emilie Camus. ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent
Dont mention faite par nous, acte après lecture faite.

Le Maire :
Notuaire

Lelièvre
Marteaux
Vol

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le vingt-quatre avril à sept heures du soir,
devant nous H. Banneteau. Auguste-Isidore Parfait
adjoint, remplaçant en l'absence du maire des
fonctions d'officier public de l'état civil de la
commune d'Armentières, canton de Livry-sur-
Ourcq, arrondissement de Meaux, département
de Seine-et-Marne, est comparu Ernest Stanislas
Grandin, charron âgé de trente-quatre ans, domi-
cilié à Isles-lès-Meldeuses, hameau de cette
commune, lequel nous a présenté un enfant
du sexe féminin né en son domicile aujourd'hui
même à cinq heures du soir de lui déclarant
et de Marie-Joséphine Robinot sans profession
âgée de trente ans, sa légitime épouse demeurant
à Isles-lès-Meldeuses et auquel enfant il a
donné les prénoms de Alice-Madeleine. Les
dites présentations et déclaration ont été faites
en présence des sieurs Doit-Remy-Daniel âgé de
cinquante-six ans, et Oudard-Louis-Amable âgé
de trente-huit ans tous deux cultivateurs et
domiciliés au 91 Armentières, lesquels ont assuré que
le père de l'enfant signé le présent acte après lecture
faite.

Doit Remy-Daniel
L. Grandin
Banneteau

N° 4
Naissance de

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre le treize
juin à cinq heures du soir, devant nous Hubert
Joseph-Wolphe, maire officier de l'état civil de la

Gabrielle Julie
Bonnamy
13 Juin

commune d' Armentières, canton de Lizy-sur-Oureq, arrondissement de Meaux, département de Seine et Marne, a comparu le sieur Bonnamy Anatole-Auguste cantonnier, âgé de quarante-six ans domicilié à Tsles. b. Meldeuse, hameau de cette commune, lequel nous a présenté un enfant neuf mois naissance féminin né en son domicile aujourd'hui à une heure cent six, passé à la du soir, de lui déclarant, et de Lachapse Esther-Louise Isabe Mainie d'Armentières, son épouse, manouvrière âgée de trente-sept ans et auquel Gabrielle Julie enfant il a déclaré donner les prénoms de Gabrielle-Julie Bonnamy, dont la Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de naissance est constatée des sieurs Pinson Stanislas Sauvage, âgé de quarante-cinq ans dans l'acte ci-contre, manouvrier et Lelièvre Louis-Alcide, maçon âgé de trente et un ans tous deux domiciliés en cette commune, lesquels Gaston Dubois. ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte, dont mention faite par nous, officier de l'état civil, le dix Janvier mil neuf cent six.

Le Mainie
Pinson

Bonnamy
Lachapse
Lelièvre

N° 5

Naissance de
Cette Eugenie
Henry

13 Juillet

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le treize Juillet à sept heures du matin, devant nous Hubert Joseph Adolphe Mainie, officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Oureq, arrondissement de Meaux, département de Seine et Marne, a comparu Ferrié Paul Victor, manouvrier âgé de quarante-quatre ans, demeurant en cette commune, charretier, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile aujourd'hui même à deux heures du matin déclarant et de Tapaille Félicité-Reine, sans profession âgée de trente-neuf ans, sa légitime épouse, domiciliée avec lui, auquel enfant il a donné les prénoms de



Eugène-Henry. Les dites présentations et déclarations nous ont été faits en présence des sieurs Caillot Jean-Marie-Auguste charron, âgé de quarante quatre ans, et Pinson Félix-René cultivateur âgé de cinquante-deux ans, tous deux témoins majeurs demeurant en cette commune lesquels ont signé avec nous le présent acte. Le père de l'enfant a déclaré ne savoir signer.

Hubert Joseph Adolphe Mainie
Pinson Félix-René Charron

aprouvi un mot rayé nul d'autre partif.

Hubert Joseph Adolphe Mainie
Pinson Félix-René Charron

Déclaré à Jouarre
(Seine et Marne) le six
décembre mil neuf cent
soixante-neuf. Le Mainie

officier de l'état civil de la commune d'Armentières,

canton de Lizy-sur-Oureq arrondissement de Meaux

département de Seine et Marne, a comparu Louis-Joseph

Robiche, manouvrier, âgé de cinquante ans, demeurant en

cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe

féminin né en son domicile hier à dix heures du matin

de lui déclarant et de Aimée Marguerite Gérard, sans

profession, âgée de trente et un ans, sa légitime épouse

domiciliée avec lui. Et auquel enfant il a déclaré donner

mil neuf cent quatre-les prénoms de Eleonore-Marguerite. Les dites présentations

et déclaration ont été faites en présence des sieurs

Pinson Félix-René cultivateur âgé de cinquante

deux ans, et Caillot Jean-Marie-Auguste charron

dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre, à

contrat de mariage avec Henri majeur, demeurant en cette commune, lesquels

Xavier Malais.

Dont mention faite par nous, ont signé avec nous le présent acte après lecture
officielle de l'état civil, le vingt
huit mil huit cent quatre-vingt.

Le Maire : *F. Pinçon*
Moniteur : *Rouliche* *Dubois* *Camille*

N° 7
Paris mille huit cent quatre-vingt
quatre, le dix huit tout, à quinze
heures du Soir devant nous Sieur
Molin Joseph Adolphe, Maire officiel de
la Commune d'Armentières, Canton de Ligny-sur-Ourecq
arrondissement de Meaux, département de Seine et Marne

— 18 tout — Carnot de Ligny-sur-Ourecq, administrateur
de Meaux, département de Seine et
Marne, a été nommé Directeur
et mis au rang de Directeur
à l'âge de cinquante-trois ans, tous
deux domiciliés à Armentières, le

Présent ayant été nommé à la mort de la défunte, le Seigneur
Petterval, les biens furent partagés
qui marquaient l'âge de cinquante-trois ans, à quinze heures
du Soir, est décédée au sein de sa famille
approuvé ce renvoi Moline Amable Agathe, âgée de soixante
& veuve de Bonnami, trente ans, domiciliée à Armentières
Antoine où elle est avec le docteur quinze ans
mois de Juillet mille huit cent quatre-vingt

Dubois son défunt et Moline Jean Louis

Henry de Ligny Catharina Brissette,
son épouse t.

Pinçon Après nous être assuré par
notre femme du décès nous avons
dressé le présent acte que les témoins



ont signé avec nous, après
lecture faite

Dubois *F. Pinçon*
Henry

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le dix-sept
septembre à deux heures du soir, devant nous Dubois
Joseph Adolphe, maire officiel de l'état civil de la
Commune d'Armentières, canton de Ligny-sur-Ourecq
arrondissement de Meaux, département de Seine et Marne
sont comparus Boit Auguste Martin, ~~et~~ garde particu-
lier âgé de cinquante-neuf ans, domicilié à Armentières
et Hamonau Auguste Sidoire - Parfait cultivateur, âgé
de soixante-quatorze ans, voisin de la défunte ci-après
dénommée, lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui même
à huit heures du matin, est décédé en son domicile, à
Hesles les Meuldeuses, hameau de cette commune, Gassion
Constance Adélaïde âgée de cinquante et un ans et deux.
sans profession, née à Briouze (Orne) le douze décembre mil
huit cent trente-deux, fille des défunts Gassion Charles
Alcibiade et de Serais Françoise, veuve de Gréost Louis.
Après nous être assuré par nous-même du décès nous
nous avons dressé le présent acte que les témoins ont
signé avec nous après lecture faite.

Boit *F. Pinçon* *Sarmont*

Approuvé un mot et une lettre rattachée et ce renvoi.

Boit *F. Pinçon* *Sarmont*

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre le vingt-quatre
 septembre à cinq heures du soir, devant nous Hubert
 Joseph Adolphe, maire officier de l'Etat civil de la
 commune d'Armentières, canton de Lizy-surOurcq
 arrondissement de Meaux, département de Seine et Marne
 a comparu Hippolyte Louis âgé de trente-deux ans, marinier
 domicilié à Hérouville-Lorraine annexée, lequel nous a présenté
 un enfant du sexe masculin né aujourd'hui même, à l'éch
 d'Iles-lès-Meldes, hameau de cette commune, à trois
 heures du soir, de lui déclarant et de l'amy Gasparine âgée
 de vingt-quatre ans, sans profession, sa légitime épouse domi
 ciliée avec lui et auquel enfant il a déclaré donner les pre
 noms de Auguste-Louis. Les dites présentation et déclaration nous
 ont été faites en présence des sieurs Origny Georges âgé de trente-deux ans
 inclusif domicilié au dit Isles et Sutter Paul. Isidore âgé de cin
 quante-trois ans, marinier domicilié à Cumières, Marne lequel
 témoin majeur a signé le présent acte après lecture

Marié à Schreckenbusch
 (Moselle) le vingt-sept
 décembre mil neuf cent vingt-
 quatre avec Philomene
 Koestler.

Le deux janvier mil neuf
 cent vingt-cinq. Le Maire
 Dolt

L'an mil huit cent quatre-vingt
 quatre, le trente septembre à onze heures du matin devant
 nous Hubert Joseph-Adolphe, maire officier de l'Etat civil
 de la commune d'Armentières, canton de Lizy-surOurcq
 arrondissement de Meaux, département de Seine et Marne
 sont comparus publiquement à la mairie pour contrac
 ter mariage Cheron Elie-Nicolas âgé de vingt-cinq ans,
 manouvier, domicilié à Isles-lès-Meldes, hameau de

N°10
 Mariage
 Cheron Elie. Victor

et
 Sébastien Augustine
 Féphérine 30^e



cette commune, né à Changis, le vingt-cinq octobre
 mil huit cent cinquante-neuf, fils majeur légitime de
 Chéron Jean. Pierre-François manouvier âgé de soixante
 douze ans, et de Appoline. Victoire Goujon manouvier
 âgée de soixante-huit ans, tous deux domiciliés à
 Changis, ici présents et consentants au mariage de leur
 fils d'une part;

Et demoiselle Augustine. Féphérine âgée de vingt-cinq
 ans, sans profession, née à Isles-lès-Meldes, le huit
 mars mil huit cent cinquante-neuf fille majeure
 légitime de Sébastien Jean-Baptiste décédé, et de Brigitte
 Madeleine. Françoise, sans profession, âgée de soixante quatre ans,
 toutes deux domiciliées au dit Isles-lès-Meldes, ici
 présente et consentante au mariage de sa fille d'autre
 part.

Les parties contractantes et les personnes autorisant
 le mariage, interpellées par nous nous ont déclaré qui il
 n'a pas été fait de contrat de mariage; elles nous ont
 requis de procéder à la célébration du mariage projeté
 entre elles et dont les publications ont été faites en cette
 commune les dimanche quatorze et vingt et un septembre
 de la présente année ainsi que le constate le registre des
 publications.

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant
 droit à leur réquisition à l'appui de laquelle ils nous
 ont présenté l'acte de naissance de l'époux délivré par
 le maire de Changis, dûment légalisé. Nous avons pris
 connaissance de l'acte de décès du père de la future et de l'acte
 de naissance de la future inscrits sur nos registres.

Après avoir donné lecture du chapitre six, titre cinq

du code civil, intitulé du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement nous avons déclaré au nom de la loi que Chéron Elie-Victor et Sébastien Augustine-Géphérine sont unis par le mariage.

Le tout a été fait publiquement, en présence du côté de l'époux des sieurs Ylla François âgé de cinquante ans plus malades domicilié Paris Grenelle rue de l'église N° 18, beau-frère de l'épouse Martin Arthur âgé de quarante et un ans manouvrier domicilié à Nanterre les Meaux, parrain de l'épouse Sébastien François Auguste âgé de trente huit ans manouvrier domicilié à Issy, les Meilleures frère de l'épouse Sébastien Jules Olivier âgé de trente quatre ans manouvrier domicilié à Issy, les Meilleures, frère de l'épouse, lesquel ont signé avec nous le présent acte excepté les prie et merci des époux, et les témoins Ylla et Sébastien François Auguste qui ont déclaré ne savoir signer. Le tout après lecture -
Augustine Sébastien Chéron Elie Victor
Sébastien Martin

No 11
Mariage Pinçon
Félix-Georges
et
Roussellet Aurélie Virginie de Lizy-sur Ourcq, arrondissement de Meaux, département de Seine et Marne, sont comparus publique-

S'an mil huit cent quatre-vingt quatre, le vingt et un octobre à onze heures du matin devant nous Hubert Joseph Adolphe, maire, officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton

- 218 bis -



ment à la mairie pour contracter mariage le sieur Pinçon Félix-Georges âgé de vingt-cinq ans et demi, cultivateur, né en cette commune le vingt-deux février mil huit cent cinquante-neuf fils de Pinçon Félix René âgé de cinquante-deux ans pêcheur et de Robiche Louise Victoire âgée de quarante-sept ans sans profession, tous trois domiciliés en cette commune ici présents et consentants au mariage de leur fils d'une part

Et demoiselle Roussellet Aurélie Virginie âgée de dix-sept ans et demi, sans profession, domiciliée à Armentières où elle est née le vingt-trois février mil huit cent soixante-sept fille mineure de Roussellet François Honoré âgé de quarante-cinq ans et de Robiche Félicie Clémence âgée de trente-neuf ans, tous deux domiciliés à Armentières, exerçant la profession de maréchal-ferrant, ici présents et consentants au mariage de leur fille d'autre part.

Les parties contractantes et les personnes autorisant le mariage, interrogées par nous, nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage; elles nous ont requis de procéder à la publication célébration de leur mariage dont les publications ont été faites

en cette commune les dimanches cinq et douze octobre de la présente année ainsi que le constate le registre des publications que nous avons sous les yeux. — Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, Louise Robiche faisant droit à leur requérance, nous avons pris connaissance de l'acte de naissance du futur inscrit sur le registre de Pinçon Félix mil huit cent cinquante-neuf sous le numéro dix, de Robiche Louise 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823,

9
l'acte de naissance de la future, sous le numéro sept
du registre du mil huit cent soixante, sept ans.

Après avoir donné lecture du chapitre six, titre
cinq du code civil intitulé du mariage sur les droits
et les devoirs respectifs des époux. Nous avons dé-
mandé au futur époux et à la future épouse s'ils
voulaient se prendre pour mari et pour femme.
Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirma-
tivement, nous avons déclaré au nom de la loi que
Pinçon Félix Georges et Rousselet Thérèse Virginie
sont unis par le mariage.

Le tout a été fait publiquement, en présence du
côté de l'époux, des sieurs Doit Remy-Daniel âgé
de cinquante-six ans, cultivateur, oncle maternel
de l'époux. Carisier Louis Victor âgé de quarante-deux
ans, manouvrier, domicilié parrain de l'époux, tous deux
domiciliés à Armentières du côté de l'épouse des
sieurs Briffotau Théodore Alexandre âgé de vingt-neuf
ans et demi, maçon, domicilié à Uffry, beau-frère de
l'épouse Robiche Ernest Victor âgé de trente-cinq ans
cocher, domicilié à Armentières, oncle maternel de
l'épouse lesquels ainsi que les époux, les pères et
mères des époux ont signé avec nous le présent acte
après lecture faite.

Thérèse Rousselet

E. Robiche

Briffotau
Doit
Dubois

Rousselet Doit
Louise Robiche Doit
Doit Carisier E. Robiche
Dubois J. P. Briffotau

Acte réformé par juge-
ment du vingt-cinquième



N° 12

Janvier mil neuf cent sept,
jusqu'au vingt-huit janvier
mil neuf cent sept sur les
registres des actes de l'état civil,

Décidé à Isles les Meldeuses
le (treize avril) trèze ans
mil neuf cent soixante deux.

au hameau d'Isles les Meldeuses lequel nous a

présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile

aujourd'hui même à trois heures du matin. De son
légitime mariage avec Amandine Caroline Bonamy
âgée de vingt-six ans et demi, sans profession, domici-
liée avec son mari et auquel enfant il a donné le
prénom de Zulma. Les dites présentation et déclara-
tion nous ont été faites en présence de Dubois André.

Jugement qui ordonne que
Hélène Bonamy, née de Mademoiselle
Zulma Lepreux sera autre
que Michel Bonamy au
lieu de Bonamy, qui mentionne
en son acte en marge de l'acte
de naissance ci-dessous, et qu'il
ne pourra être tenu aucun
extrait ou copie dudit acte
de naissance, sans tenir compte
de l'acte mentionné de rectification
qui mentionne dans l'acte
de naissance mil neuf cent sept.

Le Maire

Aubin

N° 13

Naissance
de Sébastien
Sosthène Gustave

28 ḡ

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre,
le vingt novembre à huit heures du matin, par

devant nous Subert Joseph Adolphe, maire officier
de l'état civil de la commune d'Armentières canton

de Lizy-sur Ourcq, arrondissement de Meaux
département de Seine-et-Marne, a comparu le

sieur Lepreux Jules Athanase âgé de trente-six
ans, manouvrier, demeurant en cette commune

au hameau d'Isles les Meldeuses lequel nous a

présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile

aujourd'hui même à trois heures du matin. De son
légitime mariage avec Amandine Caroline Bonamy

âgée de vingt-six ans et demi, sans profession, domici-
liée avec son mari et auquel enfant il a donné le
prénom de Zulma. Les dites présentation et déclara-

tion nous ont été faites en présence de Dubois André.

Michel âgé de soixante ans et de Vol Amable Victor
cultivateur, tous deux demeurant en cette commune

Le Sieur Dubois André Michel rentier et le Sieur Vol
Amable Victor âgé de cinquante-huit ans ainsi que
déclarant ont signé avec nous le présent acte après lecture

de l'acte de rectification

qui mentionne dans l'acte
de naissance mil neuf cent sept.

Le Maire

Le Maire

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre
le vingt-huit novembre à quatre heures du soir
par devant nous Subert Joseph Adolphe, maire officier

de l'état civil de la commune d'Armentières, canton
de Lizy-sur Ourcq, arrondissement de Meaux,

Décidé à Bréfert, le
 1^{er} mai mil huit cent
 cinquante quatre.
 Mise en force le vingt et
 un mai cinquante quatre.
 Le Maire
 Dabellier

Département de Seine et Marne, a comparu le
 sieur Sébastien Gustave âgé de trente et un ans,
 cabaretier, domicilié à Isles les Meldeuses, hameau
 de cette commune lequel nous a présenté un enfant
 du sexe masculin né aujourd'hui même à deux heures
 du soir en son domicile de son légitime mariage avec
 Goulet Rose - Célophile, sans professions âgée de
 trente ans, domiciliée avec son mari et auquel
 enfant il a donné les prénoms de Dosthène Gustave.
 Les dites présentations et déclaration nous ont été
 faites en présence des sieurs Rousselet François-
 Honoré âgé de quarante-cinq ans maréchal ferra-
 ge et Martin Gustave. Ovide âgé de trente-deux ans
 instituteur public tous deux domiciliés en cette
 commune. Lesquels ainsi que le déclarant ont
 signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Sébastien Rousselet 20/1/1884
 Goulet Rousselet 20/1/1884

Ce présent registre contenant treize actes a été clos
 et arrêté le premier Janvier mil huit cent quatre-
 vingt-cinq par nous Hannotheau Auguste. Sivoie
 adjoint remplissant les fonctions d'officier public
 de l'état civil en l'absence du maire.

Hannotheau



Table alphabétique des actes

ordre	acte	Nom et Prénom	Dates.
1	4	Bonnamy Gabrielle Julie	13 Juin
2	3	Grandin alie. Madeleine	24 avril
3	1	Hannotheau Lucile Georgette-anna	28 mars
4	12	Lepreux Fulma	20 9 ^e
5	2	Marceaux Achille Eugène	23 avril
6	6	Robiche Eleonore Marguerite	20 Juillet
7	13	Sébastien Dosthène Gustave	28 9 ^e
8	9	Sigoire Auguste Louis	24 7 ^e
9	5	Berre Eugène Henri	13 Juillet
1	10	Chéros Elie Victor et	25
		Sébastien Zéphérine	25
2	11	Pinçon Félix-Georges et	25 1/2
		Rousselet Amélie Virginie	21 8 ^e
1	7	Gaspion Constance Adelaïde	51
2	8	Molin Amable Apoline	69
		18 aout 84.	

Certifié véritable la table ci-dessous
 Armentières le 5 Janvier 1885.

P. le Maire absent
 L'Adjoint
 Hannotheau



10

